

CONVENTION NATIONALE.

COMITÉ

DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE
DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du Deux Brachidor l'an second de la République
Française, une et indivisible.

Le Comité de Sureté-générale arrête, vu les
différentes attestations de bon service, civisme
et attachement à la cause sublime de la
Résolution, particulièrement aux deux
Représentants - Du Supt Goudy et Serres,
que le Citoyen Arved-Magnac, Capitaine
de la Corvette de la République La Prompte,
actuellement en arrestation, sera mis en
liberté. Les Scellés qui auraient été apposés
sur ses effets et papiers, seront levés.

Les Représentants - Du Supt, Membres
du Comité de Sureté-générale. Signé,
Legendre, Lonic (du bas Rhin) Merlin (de
Chionville) Sic-lacoste, A. Dumont
et Bernard J.

Pour copie conforme
Pouerguignas J. et Paul

